

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

4 août 2009

SOMMAIRE

Abalire Holding S.A.	71852	Kasserine S.A.	71828
Allianz RCM Zertifikatestruktur ProfiMix	71823	Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch	71820
Anirek Holding S.A.	71815	Levlux S.A.	71815
APH Vitry	71842	Madev Holding Corporation S.A.	71818
Argolin S.A.	71812	Manzoni International S.A.	71813
Ariaco Investment S.A.	71818	Martemi s.à r.l.	71836
Axios S.A.	71853	Meddenta S.A.	71838
Aztec S.A.	71835	Mondial Investments S.A.	71851
Birke S.A.	71814	Motor Oil Holdings S.A.	71813
BP@L S.A.	71849	Multi Strategy Solutions	71847
Citran Greysac S.A.	71810	Narcando Holding Société Anonyme	71811
Compagnie de Distribution Africaine (CDA)	71818	NPJ Invest S.A.	71823
Cordite Holding S.A.	71819	Nuclear Industry Reinsurance Association	71822
C.P.I. S.à r.l.	71826	Parli Invest S.A.	71819
Dresdner Vermögensplan 15	71822	Peglab Invest S.à r.l.	71833
Dresdner Vermögensplan 25	71822	Premier Décembre Investissements S.A.	71829
Dresdner Vermögensplan 35	71822	Reda International S.A.	71820
Dresdner Vermögensplan 65	71822	Redevco Asian Holdings S.A.	71847
Dresdner Vermögensplan 80	71823	Redevco Retail Luxembourg S.A.	71825
Entomos S.A.	71810	Remapa Holding S.A.	71812
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	71856	Silawi S.A.	71817
EPI Oakwood LP 5 S.à r.l.	71856	Sitaro S.A.	71814
Ferronav S.à r.l.	71855	Smartcap Fund of Funds	71824
Fragrana S.A.	71810	Turquoise Investments S.à r.l.	71855
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.	71815	United Fund of Funds	71817
Incas S.A.	71849	Urbaninvest S.A.	71816
Indrom Investments S.A.	71830	Vehicle S.A.	71814
Inhold Investments Holding Corporation S.A.	71816	Venezia Finance S.A.	71811
International Oil Products S.A.	71811	World Investment Opportunities Funds	71812
Isar S.à r.l.	71843	Zibris Finance S.à r.l.	71833
Jovest Holding S.A.	71813		
J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l.	71823		

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 20 août 2009 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31/05/2007 et 31/05/2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement d'un Administrateur;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093279/322/17.

Fragrana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094374/1023/17.

Entomos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 117.095.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se réunira le 20 août 2009 à 14.00 heures au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la non-acceptation du mandat d'administrateur de Monsieur Charles MEYER et nomination de Madame Violène ROSATI au poste d'administrateur de la société et détermination de la durée de son mandat;
2. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Si vous deviez ne pas pouvoir être présent à l'Assemblée générale ordinaire de la Société, des procurations sont disponibles au siège de la Société, elles vous seront adressées sur simple demande écrite pour les actionnaires nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093280/6341/19.

Venezia Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094375/1023/17.

Narcando Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération, conformément à l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés commerciales au 24.04.1983 qui modifie la loi du 10.08.1915, sur la continuation de la société.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094376/1031/17.

International Oil Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.630.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 24 Août 2009 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094377/1004/19.

Remapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 32.149.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2009 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009090396/655/16.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 3 septembre 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 22 avril 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094373/1267/15.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office on 12 August 2009 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 April 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers of the Management Company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least two working days before the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009090337/755/22.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.919.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 27 avril 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur les différents points de l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 août 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009088747/755/19.

Manzoni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.820.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 août 2009 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009090331/534/18.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté le 13 août 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089555/4031/16.

Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 13 août 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009090335/795/15.

Vehicle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.093.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2009 à 16.00 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
3. Transfert de siège social
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009090336/795/17.

Birke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.963.

Die Aktionäre werden hiermit zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 24. August 2009 um 16.00 Uhr in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrats und Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung der Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 2007 und zum 31. Dezember 2008.
3. Beschlussfassung über die Verwendung der Jahresergebnisse.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars für ihre Tätigkeit während der entsprechenden Geschäftsjahre.
5. Entlastung des Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Pietro LONGO, für die Ausübung seines Mandats, welches abgelaufen ist und nicht erneuert wird.
6. Entlastung des Verwaltungsratsmitgliedes und Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Eric MAGRINI, für die Ausübung seiner Mandate, welche abgelaufen sind und nicht erneuert werden.
7. Ernennung des Herrn Xavier SOULARD, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Châteauroux (Frankreich), am 14. August 1980, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015.

8. Ernennung des Herrn David GIANNETTI, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Briey (Frankreich), am 19. Dezember 1970, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015.
9. Wiederwahl des Herrn Philippe TOUSSAINT, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015.
10. Wiederwahl der Gesellschaft FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015.
11. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009094378/29/32.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 25, 2009* at 04.00 p.m. at the headoffice with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2009
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2009,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009094381/755/20.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 26, 2009* at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2009
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2009,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009094382/755/20.

Levlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 24 août 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 28 février 2009.
3. Affectation des résultats au 28 février 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Reconduction de M. Jacques CLAEYS dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Sébastien ANDRE, et décharge.
8. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094379/29/26.

INHOLD, Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 25, 2009 at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2009,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2009,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009094383/755/20.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2009 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge est donnée à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire M. Cornelius Martin BECHTEL pour l'exercice de ses mandats.

6. Décharge à l'administrateur démissionnaire M. Sinan SAR pour l'exercice de son mandat.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire Mme Monique JUNCKER pour l'exercice de son mandat.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008 et décharge.
9. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094380/29/29.

United Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.574.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") qui se tiendra au siège social de la Société le mercredi 26 août 2009 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clos au 30 avril 2009.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2009.
5. Election ou réélection des administrateurs.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, Boulevard Royal, Luxembourg où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094385/755/26.

Silawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude de Maître Eliane SCHAEFFER au 74, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg en date du 19 août 2009 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009088743/506/15.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.727.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier la publication, dans le Mémorial C n° 1093 du 2 juin 2009, page 52424, de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2009:

Le second tiret doit être corrigé comme suit:

au lieu de: «- La démission de la société THIRION, employée privée, (...) est nommée comme nouvel Administrateur. (...)»,

lire: «- Madame Nicole THIRION, employée privée, (...) est nommée comme nouvel Administrateur. (...)».

Référence de publication: 2009093283/13.

Madev Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 25, 2009* at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2009,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2009,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009094384/755/20.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 13 août 2009* à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Mme Virginie DOHOGNE dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. Reconduction de M. Hugo FROMENT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Michel JENTGES, et décharge.
8. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

9. Reconduction de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089556/29/27.

Cordite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.135.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 13 août 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration venus à échéance de M. Eric MAGRINI et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
11. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089557/29/31.

Parli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2009 à la date de la présente assemblée;
6. Transfert du siège social;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009090334/795/20.

Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.359.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Conformément à l'Art. 160-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, le Conseil d'administration de la société Kingfisher International Holdings Limited (la «Société»), a décidé en date du 29 juillet 2009, de constituer la succursale suivante: Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch.

- L'adresse est établie au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

- L'objet principal de la succursale luxembourgeoise sera de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, ainsi que rendre des services financiers dans la limite des fonds prêtés aux sociétés faisant partie du groupe de Sociétés Kingfisher plc indépendamment des activités conduites par la Société mère sise en Angleterre.

- La société Kingfisher International Holdings Limited ayant son siège social sis 3, Sheldon Square, Paddington, Londres, W2 6PX est immatriculée auprès du Companies House de Londres sous le numéro 02558762;

- Les personnes ayant le pouvoir d'engager la Société sont:

Nick Folland, né le 6 octobre 1965 à Emsworth, Royaume-Uni;

David Paramor, né le 5 septembre 1970 à Maidstone, Royaume-Uni;

Martin Chambers, né le 19 janvier 1949 à Londres, Royaume-Uni;

Kevin O'Byrne, né le 12 août 1964 à Dublin, Irlande.

Tous quatre résidant professionnellement au 3 Sheldon Square, Paddington, Londres, W2 6PX, Royaume-Uni.

- Est nommé représentant permanent de la succursale, Monsieur Eric Isaac, né le 1^{er} février 1942 à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Le représentant permanent est autorisé à signer les documents au nom de la succursale et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles, lors de la conclusion ou de l'exécution de l'objet de la succursale, de son activité et de sa fonction.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009094294/31.

(090119712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Reda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.271.

—
Projet Commun de Fusion Transfrontalière

Le conseil d'administration de la société REDA INTERNATIONAL S.A., établie et avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.271, a décidé lors de sa réunion du 17 juillet à Luxembourg d'arrêter et de faire publier le présent projet de fusion absorption, sans constitution de société nouvelle.

Ledit projet de fusion a pour objet ce qui suit:

La société REDA INTERNATIONAL S.A., 17, rue Beaumont, Luxembourg et la société REDA HOLDING S.p.a., 25, rue Robiolio, Valle Mosso (BI), I-13825 (Italie) sont des sociétés de participations financières, respectivement de droit luxembourgeois et de droit italien.

Le présent projet est établi sur base des situations comptables arrêtées au 31 mars 2009 des sociétés REDA INTERNATIONAL S.A. et REDA HOLDING S.p.a., lesquelles situations comptables sont annexées au présent projet, de même qu'une situation mise à jour de la société REDA INTERNATIONAL S.A. au 30 avril 2009.

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la société anonyme REDA INTERNATIONAL S.A., 17, rue Beaumont, Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée») ferait apport de tous ses actifs et passifs, par voie de fusion absorption, à la société de droit italien par actions REDA HOLDING SpA, avec siège social à 25, rue Robiolio, Valle Mosso (BI), I-13825 (Italie) (ci-après «la Société Absorbante»),

- Compte tenu du fait qu'à la date du présent projet de fusion, les actionnaires de la société Absorbante et de la société Absorbée sont les mêmes, et ceci dans les mêmes proportions, il a été décidé par les conseils d'administration des Société Absorbante et Société Absorbée de ne pas prévoir d'échanges d'actions ou autres titres des deux sociétés, comme ils ont décidé de réaliser la fusion moyennant transfert de l'ensemble des actifs et passifs tels qu'ils résultent des situations

comptables annexées, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société Absorbante, comme il a été décidé de rémunérer et de comptabiliser lesdits transferts moyennant inscription au bilan de la Société Absorbante d'une prime de fusion d'un montant correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société Absorbée tel qu'il résulte de la situation comptable de cette dernière arrêtée au 31 mars 2009. De ce fait toutes les actions de la société Absorbée seront annulées, et aucune autre modalité n'est donc fixée quant à la rémunération des actionnaires de la Société Absorbée.

Les statuts de la Société Absorbante REDA HOLDING S.p.a. ne subiront pas de modifications du fait de l'absorption de la société Reda International S.A., de même le capital social de la société Absorbante d'un montant de 8.400.000 EURO sera inchangé (art. 2501 ter, n°2 du code civil italien).

Les modalités relatives au droit de participation aux bénéfices continueront à être réglementées par les statuts de REDA HOLDING S.p.a.

La fusion n'aura ni à Luxembourg ni en Italie aucune répercussion sur l'emploi, et les conditions pour l'application des dispositions sur la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise (art.6, «e» et «d» d.lgs 108/2008) ne se présenteront pas.

- Conformément à l'article 261(2) de la loi précitée:

* tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 1^{er} avril 2009 et tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme réalisés et encourues au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

* il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée, ni aux porteurs de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard. La Société Absorbée n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions. En particulier elle n'émet pas d'obligations, ni de parts bénéficiaires, ni autres titres comportant ou pouvant comporter des droits analogues.

* aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, ni aux membres des conseils d'administration, ni aux commissaires aux comptes respectivement autres organes de contrôle ou de gestion des deux sociétés qui fusionnent.

- Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Le conseil d'administration de la société REDA INTERNATIONAL S.A., 17, rue Beaumont, Luxembourg («la Société Absorbée») a décidé de nommer la société HRT Révision S.A., résidant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, comme expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266, alinéa 2, de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, seront convoquées par les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pour se tenir dès l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet. Le présent projet de fusion est proposé aux actionnaires sous la condition que l'actionariat des Société Absorbée et Société Absorbante restera le même, et aux mêmes proportions, entre la date de la publication du présent projet de fusion et la date des assemblées générales qui statueront effectivement sur son approbation, et dont la situation sera constatée à l'ouverture des deux assemblées générales appelées à se tenir au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie. Au cas où lesdites conditions ne s'y trouveront pas vérifiées, le présent projet de fusion deviendra caduc, et les Société Absorbante et Société Absorbée se réservent alors de présenter dans ce cas là un projet de fusion modifié en fonction des circonstances. La présente annonce ne contient toutefois aucune garantie vis-à-vis de quiconque, c'est-à-dire ni vis-à-vis des actionnaires, ni vis-à-vis de tiers, qu'une fusion entre les deux sociétés sera réalisée ni des conditions de celles-ci.

Pour mention aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et de publication Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour le conseil d'administration de REDA INTERNATIONAL S.A.
Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI
Administrateur / Administrateur

Par délégation et en exécution
des résolutions du conseil d'administration du 17 juillet 2009
REDA HOLDING SPA
Luigi BOTTO POALA
Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009093136/79.

(090118438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Dresdner Vermögensplan 15, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Dresdner Vermögensplan 15 A	Dresdner FondsManagement Substanz A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Dresdner Vermögensplan 15 aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2009094386/755/10.

Dresdner Vermögensplan 25, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Dresdner Vermögensplan 25 A	Dresdner FondsManagement Substanz A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Dresdner Vermögensplan 25 aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009094387/755/10.

Dresdner Vermögensplan 35, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Dresdner Vermögensplan 35 A	Dresdner FondsManagement Substanz A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Dresdner Vermögensplan 35 aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009094388/755/10.

Dresdner Vermögensplan 65, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Dresdner Vermögensplan 65 A	Dresdner FondsManagement Wachstum A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Dresdner Vermögensplan 65 aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009094389/755/10.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Extrait des résolutions prises par le conseil administration de l'association en date du 30 avril 2009

Le siège social de l'Association a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg à partir du 10 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

D. Vanwelkenhuyzen / A. Geivaerts

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009088659/14.

(090105775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Dresdner Vermögensplan 80, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds
Dresdner Vermögensplan 80 A

Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Dresdner FondsManagement Chance A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Dresdner Vermögensplan 80 aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009094390/755/10.

Allianz RCM Zertifikatestruktur ProfiMix, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 30. Juni 2009 der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds
Allianz RCM Zertifikatestruktur ProfiMix C

Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Allianz RCM Deep Discount C

Aufgrund der Verschmelzung wird der Allianz RCM Zertifikatestruktur ProfiMix aufgelöst.

Senningerberg, Juli 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009094391/755/10.

NPJ Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4419 Belvaux, 15, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 135.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 mai 2009

Résolution

1. Acceptation de la démission de Monsieur Armand SCHMITT en tant qu'administrateur, demeurant à L-8082 Bertrange, 3, rue Alphonse München.

2. Nomination de Monsieur Jean BEISSEL en tant que nouveau administrateur, demeurant L-8341 Olm, 1, rue J.A. Zinnen.

3. Le mandat de l'administrateur expire lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009089155/20.

(090106194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

J.P. Morgan Partners Global Investors (SellDown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Fred John KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN) LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009089174/14.

(090106443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Smartcap Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.123.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the eighth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Smart Asset Management (Luxembourg) S.A.", a société anonyme organised under Luxembourg law, having its registered office at 2, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 124.965 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Jean-Pierre MERNIER, licencié en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 29th June 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

being the sole shareholder of, and holding all the shares in issue in, "Smartcap Fund of Funds" (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 25th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number C-1160 of 13th May 2008 and registered with the RCS under number B 138.123.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the thirty-one (31) shares in issue in the Company.

(B) The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

(C) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Company, to acknowledge the state of the Company's assets and liabilities, to have all assets of the Company transferred to itself and to assume the obligations of the Company which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Company is closed.

(D) The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of directors of the Company for the due performance of its duties up to this date and that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at the offices of Banque de Luxembourg S.A., 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary, by his respective name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf,

le huit juillet.

Par devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Smart Asset Management (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous numéro B 124.965 (l'"Actionnaire Unique"),

ici représentée par Maître Jean-Pierre MERNIER, licencié en droit, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 29 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

étant le seul actionnaire de et détenant la totalité des actions en émission de "Smartcap Fund of Funds" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié le 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro C-1160 du 13 mai 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.123.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les trente et une (31) actions émises de la Société.

(B) L'Actionnaire Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

(C) L'Actionnaire Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société résultant de ces actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close.

(D) L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant au moins cinq ans auprès de Banque de Luxembourg S.A., au 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, lequel mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J.P. MERNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8220. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009090702/239/77.

(090108570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Redevco Retail Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Redevco Retail Luxembourg S.A.", une société anonyme établie sous les lois de Luxembourg, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.066, constituée sous les lois des Antilles Néerlandaises en date du 31 octobre 1979 (ci-après dénommée "la Société").

La Société a transféré son siège à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise en vertu d'un acte notarié soussigné en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 22 février 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

« L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. »

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Friday in June at 12.00 p.m.."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 /18790. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090683/7241/64.

(090108028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

C.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal DINE, gérant de société, né à Thionville (France), le 28 juillet 1971, demeurant à F-57100 Thionville, 3, Impasse de la Massette,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-huit (488) parts sociales.

2.- Monsieur Nicolas BRYGO, gérant de société, né à Dunkerque (France), le 12 mai 1972, demeurant à F-57100 Thionville, 8bis, rue d'Angleterre,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-huit (488) parts sociales.

3.- Monsieur Jean-Luc PICHARD, directeur de site, né à Chartres (France), le 14 juillet 1972, demeurant à F-28600 Luisant, 12, rue Pierre de Coubertin,

détenteur de quarante-deux (42) parts sociales.

4.- Monsieur Eric HALLE, ingénieur d'affaires, né à Bois Colombes (France), le 9 juillet 1958, demeurant à F-92250 La Garenne Colombes, 4, rue Louis Blanc,

détenteur de vingt et une (21) parts sociales.

5.- Monsieur Antoine LHEUREUX, ingénieur, né à Bergues (France), le 26 septembre 1978, demeurant à F-59240 Dunkerque, 82, Digue de Mer,
détenteur de cinquante-neuf (59) parts sociales.

6.- Monsieur Guillaume BREQUEVILLE, directeur de site, né à Boulogne-sur-Mer (France), le 22 septembre 1972, demeurant à F-61100 Flers, 9, rue de la Harpe,
détenteur de quarante-sept (47) parts sociales.

Tous les six ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Pascal COLLET, account manager, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu de six procurations sous seing privé datées du 30 juin 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "C.P.I. S. à r.l." (numéro d'identité 2004 24 23 484), avec siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, Bâtiment Ecostart, 2, rue du Commerce, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.094, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 80 du 28 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1234 du 21 juin 2007,
ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3895 Foetz, Zone Industrielle, Bâtiment Ecostart, 2, rue du Commerce à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, avec effet au 1^{er} juillet 2009, et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Leudelange."

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-sept mille neuf cent trente-six euros (€ 57.936.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille neuf cent soixante euros (€ 54.960.-) à cent douze mille huit cent quatre-vingt-seize euros (€ 112.896.-), par la création et l'émission de mille deux cent sept (1.207) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante-huit euros (€ 48.-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

Les associés décident d'admettre à la souscription de la totalité des mille deux cent sept (1.207) parts sociales nouvelles:

- a) Monsieur Pascal DINE, préqualifié, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-huit (488) parts sociales;
- b) Monsieur Nicolas BRYGO, préqualifié, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-huit (488) parts sociales;
- c) Monsieur Jean-Luc PICHARD, préqualifié, à concurrence de quarante-deux (42) parts sociales;
- d) Monsieur Eric HALLE, préqualifié, à concurrence de vingt et une (21) parts sociales;
- e) Monsieur Antoine LHEUREUX, préqualifié, à concurrence de cinquante-neuf (59) parts sociales;
- f) Monsieur Guillaume BREQUEVILLE, préqualifié, à concurrence de vingt-cinq (25) parts sociales.
- g) Monsieur Philippe LEROY, directeur technique, né à Paris (France), le 2 janvier 1963, demeurant à F-78800 Houilles, 9, Impasse des Carrossiers, à concurrence de quatre-vingt-quatre (84) parts sociales,

ce dernier étant représenté aux fins des présentes par Monsieur Pascal COLLET, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Messieurs Pascal DINE, Nicolas BRYGO, Jean-Luc PICHARD, Eric HALLE, Antoine LHEUREUX, Guillaume BREQUEVILLE et Philippe LEROY, préqualifiés, représentés comme dit ci-dessus, ont déclaré souscrire à la totalité des mille deux cent sept (1.207) parts sociales nouvelles susvisées, dans les proportions ci-dessus indiquées et les libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de cinquante-sept mille neuf cent trente-six euros (€ 57.936.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la présente résolution, les deux mille trois cent cinquante-deux (2.352) parts sociales sont réparties comme suit:

a) Monsieur Pascal DINE, préqualifié, neuf cent soixante-seize parts sociales	976
b) Monsieur Nicolas BRYGO, préqualifié, neuf cent soixante-seize parts sociales	976
c) Monsieur Jean-Luc PICHARD, préqualifié, quatre-vingt-quatre parts sociales	84
d) Monsieur Eric HALLE, préqualifié, quarante-deux parts sociales	42
e) Monsieur Antoine LHEUREUX, préqualifié, cent dix-huit parts sociales	118

f) Monsieur Guillaume BREQUEVILLE, préqualifié, soixante-douze parts sociales	72
g) Monsieur Philippe LEROY, préqualifié, quatre-vingt-quatre parts sociales	84
Total: deux mille trois cent cinquante-deux parts sociales	2.352

Troisième résolution

Afin de tenir compte de l'augmentation de capital susvisée, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent douze mille huit cent quatre-vingt-seize euros (€ 112.896.-), représenté par deux mille trois cent cinquante-deux (2.352) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-huit euros (€ 48.-) chacune."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2248. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009091397/236/95.

(090109420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kasserine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 126.266.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

le deux juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"DALECREST LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 16 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "KASSERINE S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 126 266, a été constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 28 mars 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1089 du 07 juin 2007 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), par action, chacune des actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "KASSERINE S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "KASSERINE S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7909. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009090704/239/57.

(090108571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.323.

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PREMIER DECEMBRE INVESTISSEMENTS S.A." ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 73 du 11 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.323,

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOU-TRIER, préqualifiée, en date du 5 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2069 du 26 août 2008,

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Diminution du capital social de Premier Décembre Investissements S.A., d'un montant de 800.000,00.-€ (huit cent mille euro) pour le porter du montant actuel de 1.000.000,00.-€ (un million d'euro) au montant de 200.000,00.-€ (deux cent mille euro), par remboursement aux actionnaires du montant faisant l'objet de la réduction de capital;

2.- Annulation des actions de Premier Décembre Investissement S.A., représentant la réduction du capital opérée, à savoir 800.000 actions d'une valeur nominale de 1,00.-€ (un euro), chacune;

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-) au montant de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000.-) par l'annulation de HUIT CENT MILLE (800.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) et par le remboursement de la somme de HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-) aux actionnaires existants.

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales. Aucun remboursement ne sera fait aux actionnaires avant les trente jours qui suivent la publication des présentes au Mémorial C.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000.-), divisé en DEUX CENT MILLE (200.000.-) actions, ayant chacune une valeur nominale de UN EURO (EUR 1.-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009090617/272/69.

(090108336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Indrom Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.124.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Mustapha ALI AHMED, domicilié au 50, Avda. Vallcarca, At. 1°, E-08023 Barcelone, Espagne, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Barcelone, le 15 juin 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INDROM INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 10.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces à concurrence d'un quart de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2009. LAC/2009/27972. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009091455/5770/151.

(090108881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Peglab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zibris Finance S.à r.l.)**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.359.

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(i) Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, sans profession, né à Lyon (France), le 14 janvier 1963, demeurant 4 rue d'Or, CH-1700 Fribourg,

ici représenté par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui donnée à Fribourg (Suisse), le 18 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisées en même temps avec elles;

(ii) Monsieur Vincent LABEY, sans profession, né à Clamart (France), le 26 avril 1975, demeurant 87 rue de Lausanne, CH-1700 Fribourg,

ici représenté par:

Madame Nathalie LAZZARI, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Fribourg (Suisse), le 18 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisées en même temps avec elles.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET et Monsieur Vincent LABEY, prénommés sont les deux seuls et uniques associés de la société "ZIBRIS FINANCE S.à r.l.", (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 359;

- Que la Société a été constituée originellement sous forme d'une société anonyme avec la dénomination de "PAR-SEWAL S.A.", suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 441 du 20 mars 2002;

- Que ses statuts ont été modifiés, suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date du 13 février 2002, publié au Mémorial numéro 958 du 24 juin 2002, en date du 04 juin 2002, publié au Mémorial numéro 1173 du 05 août 2002, acte contenant transformation de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée avec refonte complète des statuts et dernièrement suivant acte reçu par le prédite notaire WAGNER, en date du 07 novembre 2007, publié au Mémorial numéro 178 du 23 janvier 2008, page 8542;

- Que ces mêmes statuts ont été modifiés tout dernièrement par acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 07 novembre 2007, lequel acte, contenant entre autre le changement de la dénomination sociale de la Société en celle adoptée actuellement, fut publié au Mémorial le 23 janvier 2008, numéro 178;

- Que le capital social souscrit de la Société s'élève encore à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) et se trouve représenté par trois cent dix (310) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), par part sociale, dont deux cent dix-sept (217) parts sociales sont détenues par l'associé, Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET et quatre-vingt-treize (93) parts sociales sont détenues son co-associé, Monsieur Vincent LABEY.

Lesquelles parties comparantes, par leur mandataire susnommé, et agissant encore en leurs susdites qualités d'associés, ont requis le notaire instrumentant d'acter à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société, par la suppression de son troisième et dernier alinéa, de sorte que cet article SIX (6) se lise désormais comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de changer la dénomination sociale de la Société de "ZIBRIS FINANCE S.à r.l." en celle de "PEGLAB INVEST S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "PEGLAB INVEST S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

Troisième résolution

Les associés DECIDENT d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société "PESSAC FINANCE S.A." de son mandat de gérant actuel de la Société et DECIDENT de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat de gérant jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

Les associés DECIDENT de nommer, immédiatement, en tant que nouveau gérant de la Société, en remplacement du prédit gérant démissionnaire, son mandat étant fixé à une durée illimitée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Cinquième résolution

Les associés DECIDENT encore d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société "LUXOR AUDIT S.à r.l." de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et DECIDENT de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat de Commissaire aux comptes jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8018. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009090649/239/83.

(090108117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aztec S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.981, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 22 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1451 du 13 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

71836

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday in June at 10.00 a.m.."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 /18791. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090681/7241/63.

(090108013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Martemi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 147.136.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Martine GRISARD, coiffeuse, née à Saint-Mard (Belgique), le 29 mai 1960, demeurant à B-6760 Saint-Mard, rue Camille Barthélémy, 11.

2.- Madame Emilie LANHER, coiffeuse, née à Verdun (France), le 23 août 1984, demeurant à F-55600 Montmédy, 1, rue des Champs.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MARTEMI s.à r.l.."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation:

- l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes, dames et enfants et d'un solarium;
- l'onglerie, le commerce de détail de produits de beauté ainsi que d'articles de parfumerie et de toilette;
- le commerce de détail en bijouterie de fantaisie et articles de cadeaux.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'au contrôle et à la mise en valeur de ces participations.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Martine GRISARD, préqualifiée, quatre cents parts sociales	400
2) Madame Emilie LANHER, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Martine GRISARD est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, Place de l'Hôtel de Ville.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRISARD, LANHER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2232. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009091456/236/125.

(090109376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Meddenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 147.138.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges KIORPES, employé, demeurant à L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor,
- 2.- Madame Tatiana TELKEDJIYSKA, fonctionnaire européen, demeurant à L-1324 Luxembourg, 5, rue Jean Chalop,
- 3.- La société à responsabilité limitée "SERVICIUM PARTICIPATIONS S.à r.l.", ayant son siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 132.697,
ici représentée par son gérant Monsieur Patrick JOST, commerçant, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 33, rue de Mensdorf.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts, sous la dénomination "MEDDENTA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'équipements, de consommables et de toute marchandise ayant un rapport direct ou indirect avec le domaine médical.

En général, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit les offrir préalablement aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Cette lettre est envoyée au conseil d'administration qui la fera parvenir immédiatement aux actionnaires également par lettre recommandée. Si le cédant dispose d'un candidat cessionnaire, actionnaire ou non, l'offre indiquera notamment de manière précise:

- L'identité du candidat cessionnaire;
- Le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir;
- Le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions.
- Les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les deux mois de la réception. En cas de non-agrément du candidat cessionnaire, les actionnaires peuvent racheter les actions offertes. A défaut les actionnaires doivent désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire doivent dans les trois (3) mois demander l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du conseil d'administration. A défaut d'agrément unanime ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts.

En l'absence de convention chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de position prévue à l'alinéa 3. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 10. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 18. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution, Liquidation.

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération.

Les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Georges KIORPES, préqualifié, quatre mille cinq cents actions	4.500
2.- Madame Tatiana TELKEDJIYSKA, préqualifiée, cent vingt actions	120
3.- La société SERVICIUM PARTICIPATIONS S.à r.l., préqualifiée, mille trois cent quatre-vingts actions	1.380
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000.-EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Constatacion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Georges KIORPES, employé, né à Gosselies (Belgique), le 15 août 1964, demeurant à L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor,

b) Madame Tatiana TELKEDIJYSKA, fonctionnaire européen, née à Plovdiv (Bulgarie), le 4 décembre 1972, demeurant à L-1324 Luxembourg, 5, rue Jean Chalop,

c) Monsieur Patrick JOST, commerçant, né à Saarbrücken (Allemagne), le 5 août 1975, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 33, rue de Mensdorf.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Georges KIORPES, préqualifié, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

3) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.a r.l.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84.426.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Kiorpes, Telkedijyska, Jost, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 11 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009091460/241/210.

(090109424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

APH Vitry, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.229.

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alessandro STOPPATO DYER, né le 16 mai 1953 à Florence, demeurant Via Benedetto Varchi N o 56, I-50132 Florence,

ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 juin 2009, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "APH VITRY", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.229, dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2783

du 1^{er} décembre 2007, (ci-après: "la Société"), a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet au 26 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société "EUROTIME S.A.", société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Associé unique dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire du comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8014. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009090636/239/46.

(090108127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Isar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.018.

In the year two thousand and nine, on the third of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held a meeting of the shareholders of Isar S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 September 2008, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.018 and whose articles of association (the "Articles") have been amended by a notarial deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 12 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 25 February 2009 number 412 page 19768. The Articles have not been amended since.

The meeting is opened by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with same professional address.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the one thousand (1,000) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the Company's own funds ("fonds propres") by an aggregate amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) by way of contribution in cash and decision to allocate this amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) to a freely distributable reserve of the Company;
2. Decision to amend article 5.2 of the Articles;
3. Decision to amend the object clause of the Company; and
4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting of the shareholders resolves to proceed to an increase of the Company's own funds ("fonds propres") by an aggregate amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) by way of contribution in cash as follows:

- Alpina Real Estate Company S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B. 131.697 declares to contribute to the Company the amount of one hundred seventy-nine thousand four hundred Euro (EUR 179,400.-).

This total amount of one hundred seventy-nine thousand four hundred Euro (EUR 179,400.-) shall remain attached to the five hundred ninety-eight (598) shares currently held by Alpina Real Estate Company S.C.A. in the Company.

- Alpina Real Estate Fund S.C.A SICAV-FIS, a société en commandite par actions / société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B.132.034 declares to contribute to the Company the amount of one hundred twenty thousand six hundred Euro (EUR 120,600.-).

This total amount of one hundred twenty thousand six hundred Euro (EUR 120,600.-) shall remain attached to the four hundred and two (402) shares currently held by Alpina Real Estate Fund S.C.A SICAV-FIS in the Company.

The meeting of the shareholders further resolves to allocate the aggregate amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) to a freely distributable reserve of the Company.

Second resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend article 5.2 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.2.** In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts into which any premium paid on any share or reserve allocated to any share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or any amount of reserve allocated to any share, shall be reserved and repaid to the holder of such share, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve)."

Third resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend the object clause of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is according to its articles (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and/or the Alpina Real Estate Fund SCA - such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS or the Alpina Real Estate Fund SCA respectively:

- render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, in particular:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments convertible or not;

* to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

* to give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law;

- to perform all legal, commercial, technical and financial operations and to acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the above listed real estate assets and in general, to perform all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.3 The Company's object is also to directly or indirectly, invest in, acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée des actionnaires de Isar S.à r.l, (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié en date du 25 Septembre 2008, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.142.018 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte notarié du notaire Joseph Elvinger le 12 décembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 25 février 2009 numéro 412 page 19768. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration "ne varietur", une fois signées par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

71846

Agenda

1. Décision d'augmenter les fonds propres de la Société d'un montant total de trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) par voie de contribution en numéraire et décision d'allouer le montant de trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) à une réserve disponible de la Société;

2. Décision de modifier l'article 5.2 des Statuts;

3. Décision de modifier la clause d'objet de la Société; et

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) par voie de contribution en numéraire comme suit:

- Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.697 déclare apporter à la Société le montant de cent soixante dix-neuf mille quatre cents Euro (EUR 179.400,-).

Ce montant total de cent soixante dix-neuf mille quatre cents Euro (EUR 179.400,-) devra rester attaché aux cinq cent quatre-vingt dix-huit (598) parts sociales actuellement détenues par Alpina Real Estate Company S.C.A. dans la Société.

- Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.034 déclare apporter à la Société le montant de cent vingt mille six cents Euro (EUR 120.600,-).

Ce montant total de cent vingt mille six cents Euro (EUR 120.600,-) devra rester attaché aux quatre cent deux (402) parts sociales actuellement détenues par Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS dans la Société.

L'assemblée des actionnaires décide également d'allouer le montant total de trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) à une réserve disponible de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.2 des Statuts qui sera dorénavant lue comme suit:

" **5.2.** En supplément au capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission libre ou d'autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de parts sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve)."

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la clause d'objet de la Société qui sera dorénavant lue comme suit:

" **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet est conformément à ses statuts (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'immobilier en particulier aussi bien de terrains et d'immeubles que de droits équivalents aux droits immobiliers (grundstücksgleiche Rechte) comme le contrat de bail (Erbbaurechte) et les droits de propriété en partie (Teileigentumsrechte) ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra sur une base accessoire accomplir les activités suivantes à la condition - qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et/ou d'Alpina Real Estate Fund SCA - de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Fund SCA, respectivement:

- apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, en particulier:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, de la dette ou des instruments de capital convertibles ou non;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute Société Apparentée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

* accorder des sûretés pour tous prêts à travers, notamment, toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et acquérir, détenir et disposer de tous types de biens nécessaires à la gestion des biens immobiliers listés ci-dessus et en général, de réaliser toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

L'objet de la Société est également d'investir dans, acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers directement ou indirectement."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille sept cents Euros (EUR 1.700).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des mandataires des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, I. Dias, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26715. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009090640/5770/221.

(090108150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Multi Strategy Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009089747/9.

(090106951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Redevco Asian Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Redevco Asian Holdings S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.727, constituée suivant acte notarié en date 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 921 du 15 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés

en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 12 février 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 3^e alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

«L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Version anglaise:

"The annual General Meeting is held on the fourth Friday of the month of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 /18788. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090682/7241/65.

(090108041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

BP@L S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.462.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale spécialisée des actionnaires du 11 mai 2009

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de l'administrateur

- Monsieur Yves Deschenaux, reviseur d'entreprise,

Demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 2010.

2^{ème} résolution:

Les Actionnaires décident de rayer Monsieur Benoit Mariscal de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

3^{ème} résolution:

Les Actionnaires décident de nommer au poste d'administrateur

- Madame Visaka Kimari, administrateur,

Demeurant au 19, rue Crécy, L-1364 Luxembourg,

à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 2010.

Le conseil d'administration est désormais constitué comme suit:

- Monsieur Yves Deschenaux;

- Madame Visaka Kimari;

- Madame Isabelle Vic épouse Samair.

4^{ème} résolution:

Les actionnaires décident de rayer Monsieur Laurent DURST de son poste de commissaire aux comptes et c'est à partir de ce jour.

5^{ème} résolution:

Les actionnaires décident de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à partir de ce jour, et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire du 2010

- Monsieur Philippe Sancey, employé,

Demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Asyris S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009090152/38.

(090107077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Incas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 98.141.

—
L'an deux mille neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INCAS S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.141, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 5 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant notarié en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1957 du 18 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième mercredi du mois de juin à 9.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième mercredi du mois de juin à 9.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday in June at 9.00 a.m.."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 /18785. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090706/7241/64.

(090108089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mondial Investments S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2043 du 20 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juillet à 11.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juillet à 11.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

Version française:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

71852

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday in July at 11.00 a.m.."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 /18786. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090708/7241/64.

(090108093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Abalire Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.160.

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ABALIRE HOLDING S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.160, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marc LECUIT, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 04 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 10 janvier 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.
 2. - Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
 3. - Nomination de la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg à la fonction de liquidateur.
 4. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
 5. - Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "EUROTIME S.A.", société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accorde pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8013. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009091345/239/74.

(090109032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Axios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.683.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AXIOS S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73 683, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 237 du 29 mars 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 821 du 30 mai 2002 et suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 470 du 30 avril 2003 et suivant acte reçu par le même notaire le 1^{er} juin 2004, publié au Mémorial C numéro 848 du 18 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Fixation de l'année sociale du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.

2.- Modification subséquente de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

3.- Modification subséquente de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de février à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant".

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (787.500) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions trois cent soixante-quinze mille euros (€ 39.375.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'année sociale de la société du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.

Par dérogation l'exercice en cours a commencé le 1^{er} juillet 2008 pour finir au 30 septembre 2009.

L'article 10 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de février à 09.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant".

Par dérogation la prochaine assemblée générale se tiendra en l'an deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement à sept cent cinquante (750.-) euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Schneider, Braun, Poos, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009091396/240/69.

(090109548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Ferronav S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Turquoise Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.812.

In the year two thousand and nine, on the third day in the month of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Venice Investments Limited", a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office in c/o Stuarts Legal Services, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands.

here represented by:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after being signed "ne varietur" the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing party "Venice Investments Limited", is the sole shareholder of the company "TURQUOISE INVESTMENTS S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 125 812 a "société à responsabilité limitée", organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1044 of 02 June 2007.

b) The appearing party representing the whole corporate capital twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value hundred twenty-five euro (125.- EUR) then took the following resolutions:

First resolution

The sole associate RESOLVED to change the Company's corporate name from "TURQUOISE INVESTMENTS S.à r.l." to "FERRONAV S.à r.l."

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the sole associate RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation. The sole associate RESOLVED to give the same Article FOUR (4) the following wording:

Art. 4. "The company will have the name "FERRONAV S.à r.l."."

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Venice Investments Limited", une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à c/o Stuarts Legal Services, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) La partie comparante "Venice Investments Limited." est la seule associée de la société "TURQUOISE INVESTMENTS S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 125 812) une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 20 MARS 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1044 du 02 juin 2007.

b) La partie comparante représentant l'entière part du capital social de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, a ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "TURQUOISE INVESTMENTS S.à r.l." en celle de "FERRONAV S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique DECIDE de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société. L'associée unique DECIDE de donner à ce même Article QUATRE (4) la teneur suivante:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "FERRONAV S.à r.l."."

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: U. HÄLL-LUNDGREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8020. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009091348/239/83.

(090109019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

EPI Oakwood LP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.518.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089421/10.

(090107418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.644.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089422/10.

(090107414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.